



Lettre d'informations sur l'actualité du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne et des domaines de l'énergie

EDITO DU PRÉSIDENT

Chers lecteurs,

En introduction de cette 30^{ème} newsletter, je tenais à remercier les 59 membres du Comité Syndical du SIEM de cette mandature 2020-2026 de m'avoir renouvelé leur confiance à la tête du syndicat. C'est un honneur et soyez certains que je porterai la voix du SIEM, ses projets et convictions au quotidien.

L'équipe installée le 30 juillet dernier est dynamique, motivée et représente l'intégralité du territoire marnais. Nous coopérerons ensemble pour mener à bien les projets du syndicat.

D'ailleurs, vous avez reçu ces derniers jours, un courrier de ma part traduisant la volonté des élus du SIEM de réfléchir à la pertinence de mettre en place un service

de vidéoprotection par le syndicat. Je remercie ceux qui ont répondu à ce sondage et qui, parfois, nous ont apporté leur avis éclairé ou leurs retours d'expérience. Nous allons donc poursuivre notre étude sur le sujet et vous pourrez retrouver les résultats de cette enquête à la dernière page de cette newsletter.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Groupement de commandes électricité. A ce jour, nous avons reçu 35 délibérations d'adhésion. Nous vous remercions pour votre confiance.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Pascal DESAUTELS



Installation du nouveau Comité Syndical pour la mandature 2020-2026

Du 21 au 23 juillet 2020 se sont tenues, dans le respect des règles sanitaires, les **Commissions Locales d'Énergies (CLÉ)**. Les 504 délégués communaux et intercommunaux ont élus les 30 membres du Comité Syndical qui les représenteront tout au long du mandat.

De son côté, la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) a procédé à la désignation de ses 29 représentants, conformément aux statuts du syndicat.

Le 30 juillet dernier, les **59 membres du Comité Syndical** nouvellement élus se sont rassemblés à la Salle des Lanterniers à Saint Memmie afin d'élire son Président, ses Vices-Présidents ainsi que les membres des différentes commissions.

A l'unanimité, **Monsieur Pascal DESAUTELS a été reconduit dans ses fonctions de Président du SIEM** qu'il occupe depuis 2008. **4 Vices-Présidents ont été élus** :

- **Monsieur Christophe CORBEAUX** - 1^{er} Vice-Président en charge de la programmation et du suivi des travaux ;
- **Monsieur François MOURRA** - 2^{ème} Vice-Président en charge des relations institutionnelles ;
- **Madame Annie COULON** - 3^{ème} Vice-Président en charge des finances et des ressources humaines ;
- **Monsieur Bruno ROULOT** - 4^{ème} Vice-Président en charge des SEM et SPL.

Un trombinoscope des élus sera réalisé dès que le SIEM disposera de toutes les informations nécessaires et sera diffusé à l'ensemble de ses adhérents.

En attendant, vous pouvez consulter la liste des membres du Comité Syndical sur le site internet du SIEM : www.siem51.fr/les-élus



Pascal
DESAUTELS



Christophe
CORBEAUX



François
MOURRA



Annie
COULON



Bruno
ROULOT



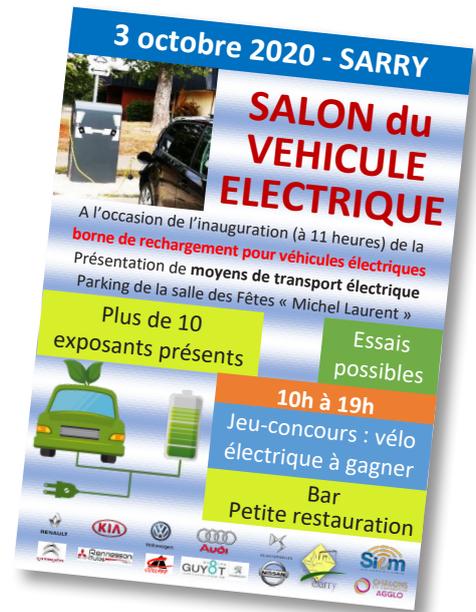
Dans le cadre de ses compétences et de ses actions en faveur de la transition énergétique, le **SIEM** participera à **2 rendez-vous importants en octobre**.

Samedi 3 octobre 2020 : **Salon du véhicules électriques à Sarry.**

A l'occasion de l'**inauguration de la borne de recharge** pour véhicules électriques et hybrides rechargeables implantée par le SIEM, la municipalité de Sarry organise le **1^{er} salon du véhicule électrique**.

Une dizaine d'exposants, en majorité des constructeurs automobiles, présenteront les moyens de transport électrique.

Le salon sera ouvert de 10 heures à 19 heures et se tiendra sur le parking de la salle des Fêtes « Michel Laurent » à Sarry (51520).



Du jeudi 8 au vendredi 16 octobre 2020 : **Forum du Climat - Epernay Agglo.**



La ville d'Epernay et la Communauté d'Agglomération d'Epernay construisent ensemble une stratégie territoriale « Ambition Climat 2025 » s'inscrivant en accord avec les actions menées dans le cadre de la loi de la Transition énergétique pour une croissance verte.

En partenariat avec l'association Terre Avenir, elles organisent le **Forum Climat** qui se déroulera du jeudi 8 au vendredi 16 octobre 2020 à Epernay et à Vertus (Commune nouvelle de Blancs-Coteaux) et à Avize.

Ce grand rendez-vous de l'automne vise à répondre à plusieurs objectifs :

- participer à la diffusion de la culture scientifique sur des sujets de société ;
- expliquer simplement les différents mécanismes de notre planète afin de sensibiliser le public aux enjeux du changement climatique ;
- enrichir la culture des citoyens en matière scientifique et technologique ;
- sensibiliser les jeunes aux enjeux éthiques, économiques et culturels.

Des interventions dans les établissements scolaires, auprès des plus jeunes en complément des animations proposées sont indispensables pour construire les habitudes et les inquiétudes des jeunes de demain.

Les 8 et 9 octobre : expositions itinérantes à Vertus et Avize
Du 13 au 16 octobre : exposition et animations au Palais des Fêtes à Epernay.

Retrouvez le programme sur le site internet du SIEM :
www.siem51.fr

Au moment où nous diffusons cette newsletter, le département de la Marne vient d'être classé en zone rouge. Ces manifestations sont donc soumises à l'autorisation du Préfet de la Marne. Nous ne pouvons garantir la tenue de leur organisation. Rendez-vous sur le site internet du SIEM afin de suivre l'évolution de la situation.



Comme évoqué dans la [newsletter du SIEM n°28](#) publiée en mars 2020, le contrat de fourniture appelé « tarif bleu » commercialisé par EDF n'est plus accessible à toutes les Collectivités.

Dans ce contexte, beaucoup de communes ont sollicité le SIEM pour adhérer au Groupement de commandes Électricité. Ainsi, pour répondre aux attentes et trouver une solution pour les Collectivités concernées par les modifications d'éligibilité au tarif régulé, les élus du syndicat ont décidé de lancer un second marché, à l'automne, pour intégrer les nouveaux membres au 1^{er} janvier 2021.

C'est l'occasion également de réouvrir les adhésions à l'ensemble des Collectivités qui le souhaitent, soumis ou non à la législation.

Le nouveau contrat de fourniture sélectionné par le SIEM aura une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2021, pour ensuite rejoindre les autres sites du groupement en cours. La période suivante de fourniture de tous les sites débutera le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 2 ans.

Est-il encore temps d'adhérer au Groupement ?

- pour les Collectivités qui ne sont plus éligibles aux tarifs régulés, dans l'absolu, il est trop tard. Le marché est en cours de rédaction et il faut bien évidemment avoir délibéré sur l'adhésion au groupement. Toutefois, vous pouvez quand même contacter les services du SIEM : 03.26.64.13.22 ou emeline.leger@siem51.fr
- pour les autres Collectivités, vous pouvez encore délibérer pour adhérer au Groupement de commandes. Votre nouveau contrat de fourniture débutera le 1^{er} janvier 2022.



Adhérer au Groupement : quels avantages espérer ?

- économies réalisées sur les contrats et sur la passation des marchés ;
- accompagnement et assistance du SIEM tout au long de la vie des contrats ;
- mutualisation des procédures ;
- conservation de la gestion et de l'exécution des contrats ;
- maintien d'un prix de l'énergie jugé raisonnable.

Evidemment, l'avantage principal de la commande groupée est d'espérer réaliser de bonnes économies budgétaires. Pour le moment, le SIEM remplit cet objectif. Cependant, il faut garder en tête que les prix de l'électricité ne cesseront d'augmenter et que le groupement sera un levier futur pour contenir les prix de l'électricité.

Un exemple concret ! Le bâtiment du SIEM :

Afin de pouvoir visualiser les économies possibles, prenons l'exemple du SIEM pour son bâtiment situé 2 place de la Libération à Châlons-en-Champagne ayant une puissance souscrite de 36 KVa pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 7 juillet 2020 :

	ENGIE Groupement SIEM	EDF Tarif Bleu tarifs au 1 ^{er} août 2019
Abonnement	30€ /an soit <u>15,46€</u> sur la période	29,55€ /mois soit <u>184,20€</u> sur la période
Consommation	7 040 KWh	7 040 KWh
Montant en € consommé	841,74 €	1 094,73 €
Taxes	256,50 €	256,50 €
TVA	198,91 €	198,91 €
Montant TTC de la facture	1 312,61 €	1 734,34 €

Soit un **gain de 421,73 €** sur un an de consommation (24%).



Bornes de recharges : encore un peu d'attente

Vous les attendez impatiemment (et nous aussi !!), les bornes de recharge de l'infrastructure déployée par le SIEM devraient être mise en service dans les prochains jours.

Nous rencontrons effectivement des problèmes pour les rendre interopérables sur le réseau MODULO*. C'est la première fois que la société VIRTA, qui exploite les bornes, travaille avec le constructeur NEXANS et vraisemblablement les modules de chacun n'arrivent pas à se connecter entre eux. Les équipes des 2 sociétés sont aux 400 coups pour résoudre ce problème technique indépendant de notre volonté.

Nous vous assurons que nous mettons tout en oeuvre pour régulariser cette situation.

* MODULO : société publique locale MObilité DURable LOcale

Sur le site internet du SIEM, nous avons mis à votre disposition plusieurs documents qui vous permettront d'utiliser les bornes du réseau :

www.siem51.fr/bornes-de-recharge

Un guide complet d'utilisation des bornes, un guide simplifié et une plaquette de présentation de la SPL MODULO.





Investissements locaux : transparence sur le financement !

ATTENTION : à partir du 1er octobre 2020, les collectivités territoriales et leurs groupements devront faire connaître au grand public l'origine et le montant des subventions que d'autres entités publiques accordent dans le but de financer un investissement : travaux de construction, d'entretien ou d'aménagement, et ce, de façon permanente pendant la réalisation des travaux et après.

Le décret n°2020-1129 publié le 14 septembre 2020 précise l'exécution de cette obligation qui s'appliquera à tous projets d'investissement qui débuteront après le 30 septembre 2020 :

- **AVANT** : 15 jours avant le début des travaux, la collectivité doit afficher son plan de financement à son siège et sur son site internet (si elle en a un). Le coût total de l'opération et le montant des subventions des personnes publiques doivent clairement apparaître.
- **PENDANT** : la collectivité ou le maître d'ouvrage doit implanter un panneau d'affichage visible du public faisant figurer l'emblème ou le logo des personnes publiques ayant participé au projet, son nom ainsi que le montant de la subvention.
- **APRÈS** : Dans les 3 mois après l'achèvement des travaux, la collectivité doit apposer un panneau permanent visible du public comportant l'emblème ou le logo des personnes publiques ayant participé au projet. Cette disposition est valable pour les opérations supérieures à 10 000 euros.



Vidéoprotection : résultats du sondage

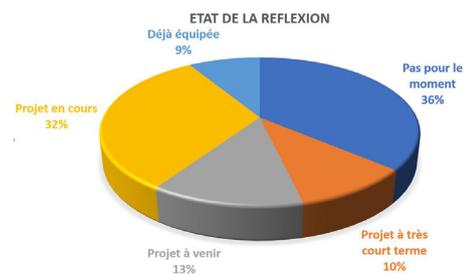
Le 9 septembre dernier, Monsieur DESAUTELS, Président du SIEM, a consulté 609 communes marnaises (hors Châlons-en-Champagne, Epernay, Reims et Vitry-le-François) afin de connaître leur avis sur le développement éventuel d'un service de vidéoprotection géré par le syndicat.

Il était important d'appréhender le ressenti des élus sur ce projet car en effet, le syndicat avait déjà été sollicité à plusieurs reprises sur ce sujet.

A ce jour, nous avons reçu **228 réponses** qui représentent 37 % des communes interrogées.

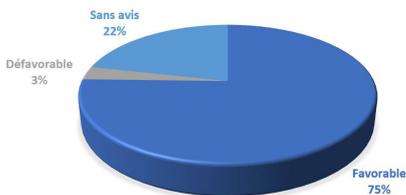
75 % d'entre elles sont favorable à la prise en charge de ce service par le SIEM. Seulement 3 % sont défavorables. 64 % des communes favorables se disent intéressées pour adhérer à ce service notamment pour la mutualisation des coûts, l'exploitation des infrastructures et le stockage des données.

Parmi tous les résultats reçus, 30 % ont déjà une réflexion aboutie sur le sujet dont 9 % sont déjà équipées d'un dispositif de vidéoprotection.

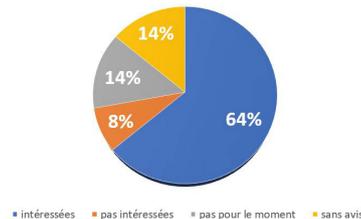


Les données ont été présentées à la Commission « Nouvelles compétences » réunie le 22 septembre. Au vu des éléments avancés, les élus souhaitent qu'une étude juridique plus poussée soit menée afin de relever les conditions de mise en place de ce service.

AVIS SUR LE SERVICE



RÉFLEXION SUR L'ADHÉSION AU SERVICE



NOUVELLES BRÈVES

- Prix des **Tarifs Réglementés de Vente du Gaz Naturel** proposés par ENGIE :
 Juillet : - 0,3 % Août : + 1,3 % Septembre : + 0,6 %
 Cette hausse des prix ne répond plus seulement à l'évolution des coûts d'approvisionnement du gaz naturel mais comprend désormais un mécanisme de lissage étalé de juillet 2020 à février 2021 afin d'éviter une augmentation subite des tarifs en automne.

- Le bilan annuel d'activités du SIEM sur l'année 2019 est sorti ! Vous pouvez dès à présent le télécharger sur le site internet du SIEM : www.siem51.fr/divers. Nos adhérents le recevront directement dans leur boîte aux lettres d'ici quelques jours.
- Prochaines réunions du Comité Syndical :
 → Mercredi 30/09/2020
 → Mardi 15/12/2020



Suivez le SIEM sur les réseaux sociaux
et sur notre site internet www.siem51.fr

